



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Lundi 22 juin 2026
Délibération n°2 – Déclaration sans suite de la consultation – Travaux de réhabilitation
du groupe scolaire Roger Salengro

Date de la convocation : **18 juin 2026**

Nom du Président de séance : **Monsieur Alain BRUNEEL**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **16** (10 présents et 6 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **16**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoints au Maire
- Christine RENAULT-MARTIN, Nancy PETAIN-FOUCAULT, Nathalie KAROLEWICZ, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance :

- Vincent BELLEVERGE, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Éric JOURDAIN, absent, donne pouvoir à André LÉGER
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à Nathalie KAROLEWICZ
- Pierre CANIVET, absent, donne pouvoir à Nancy PETAIN-FOUCAUT
- Virginie FOURMAUT, absente, donne pouvoir à Amandine DUQUESNOY
- Delphine ZAGACKI, absente, donne pouvoir à Bruno POULAIN

Excusés et non représentés lors de la séance :

- Vincent CADART
- Damien DELANNOY
- Linda SZYMCAK

Secrétaire de séance : Christine RENAULT-MARTIN

Affaire débattue : Déclaration sans suite de la consultation – Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Roger Salengro

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur Alain BRUNEEL, Maire de Lewarde :

La baisse de nos recettes fiscales nous conduit à réexaminer les modalités de réalisation de ce projet.

Il ne s'agit pas d'abandonner cette opération, mais bien de la revoir dans sa globalité afin de l'adapter à nos capacités financières tout en préservant les objectifs essentiels.

L'objectif demeure inchangé : répondre aux observations formulées, assurer la sécurité, améliorer les conditions d'accueil et de confort des usagers, et poursuivre la valorisation de notre patrimoine bâti.

Il est donc proposé au conseil municipal de déclarer sans suite la première consultation engagée, afin de permettre le lancement d'une nouvelle procédure mieux adaptée aux contraintes financières actuelles et aux priorités définies collectivement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la parution de l'avis public à la concurrence au BOAMP ainsi que la publication de la consultation sur le profil acheteur fixant la date de remise des offres au 17/02/2026 à 16h,

Considérant la réception de 36 offres,

Considérant la baisse de nos recettes fiscales nous obligeant à redéfinir nos besoins,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

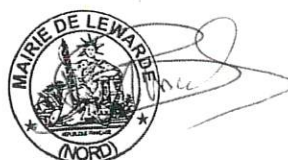
- **De déclarer sans suite la consultation relative aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire Roger Salengro pour motif d'intérêt général en raison de la baisse de nos recettes fiscales.**

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 13 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 votes pour
- Elu non-inscrit : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.